

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Arrêté du 15 décembre 2009 fixant au titre de l'année 2010 le nombre de places offertes aux concours de recrutement des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière

NOR : *DEVL0929579A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 15 décembre 2009, le nombre de places offertes aux concours externe et interne de recrutement des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ouverts au titre de l'année 2010 par l'arrêté du 26 octobre 2009 est fixé à 10.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

- concours externe : 5 places ;
- concours interne : 5 places.